

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2000

Sont présents :

- M. Clément PIAZZALUNGA, Maire
 MM. SCHORER et ZOGG, Conseillers administratifs
- Mmes BRANDER, CASADEI, CONSTANTIN, JAQUET, PITTET, ROCHAT, SECCHI et STROUMZA.
 MM. AMOUDRUZ, BROENNIMANN, COLLAUD, DECNEY, DEROBERT, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, MAGNENAT, OLTRAMARE, PAYCHERE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusée :

- Mme DESJACQUES CARNEGIE Sophie

*

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation des procès-verbaux suivants :
 - 1.1 séance du 19 septembre 2000
 - 1.2 séance du 10 octobre 2000
- 2 Communications du Bureau du Conseil Municipal.
- 3 Communications du Conseil administratif.
- 4 Rapports des commissions.
- 5 Pétitions
 - 5.1 D'habitants du chemin du Clos des Ecornaches, de l'avenue des Verchères, de l'avenue Suisse, du chemin des Cyprès et du chemin du Curé-Desclouds pour que la fréquence de passage du bus 31 soit augmentée.
- 6 Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 83'000,- à titre de complément de subvention 2000 à la crèche « Les Coccolets ». Discussion. Vote.
- 7 Projet de budget 2001 - Discussion et vote sur :
 - 7.1 Budget de fonctionnement,
 - 7.2 Nombre de centimes additionnels,
 - 7.3 Jetons de présence des Conseillers municipaux,
 - 7.4 Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.
- 8 Demande d'un crédit de Fr 235'000,- en vue de l'aménagement de jeux dans le préau de l'école du Bois-Des-Arts. Discussion. Vote.

- 9 Demande d'un crédit d'étude de Fr 80'000,- en vue de la réalisation d'études d'urbanisme de détail dans le cadre du plan directeur communal. Discussion. Vote.
- 10 Demande d'un crédit d'étude de Fr 150'000,- en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement des espaces extérieurs au chemin des Deux-Communes. Discussion. Vote.
- 11 Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 16'250,- en vue de l'installation d'une batterie de compensation afin d'améliorer la consommation électrique à la piscine communale et à l'école Marcelly. Discussion. Vote.
- 12 Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 22'700,- en vue de la réalisation d'un audit énergétique des écoles Pont-Bochet, Tronchet, Marcelly, Jeandin et de la salle des fêtes. Discussion. Vote.
- 13 Projets de délibération
 - 13.1 Déposé par le groupe radical, demandant au Conseil administratif d'intervenir auprès de l'Etat afin d'améliorer la sécurité de l'avenue de Thônex entre Villette et Fossard. Discussion. Vote.
 - 13.2 Déposé par les partis siégeant au Conseil municipal ouvrant un crédit de Fr 20'000,- en vue de la réalisation d'un audit des institutions de la petite enfance de Thônex. Discussion. Vote.
- 14 Propositions du Conseil administratif.
- 15 Questions écrites.
- 16 Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation des procès-verbaux suivants :

1.1. Séance du 19 septembre 2000

Au vote le procès-verbal est accepté à l'UNANIMITE moins une abstention. (M. Thierry DEROBERT absent lors de la séance).

1.2. Séance du 10 octobre 2000

Au vote le procès-verbal est accepté à l'UNANIMITE moins une abstention. (M. Cédric PAYCHERE excusé lors de la séance).

2. Communications du Bureau du Conseil municipal :

Il est porté à la connaissance des Conseillers les courriers suivants :

- 2.1. De l'Association des Verchères, adressé au Conseil administratif de Thônex, concernant la circulation dans le quartier des Verchères et l'avenue de Thônex, courrier du 28 octobre 2000 :

Concerne : suivi de la réunion du 20 juin 2000 à la Mairie de Thônex
Réponses du Conseil administratif aux requêtes formulées ce jour-là par
l'Association des Verchères Thônex-Sud, l'A.S.P.I.C. et l'A.P.E.T.

Monsieur le Maire,
Monsieur le Conseiller administratif chargé de l'aménagement du territoire de la
commune,

Nous faisons suite à notre réunion du mardi 20 juin 2000 à 17 h. à la Mairie relative à
l'objet cité en titre.

L'Association que je représente en tant que Président vous fait part de sa profonde
déception. En effet, aucun des nombreux points discutés le 20 juin 2000 n'a trouvé de
solution concrète ; pire : notre Association n'a même pas reçu la moindre réponse écrite
de votre part malgré votre engagement oral en ce sens au cours de la séance du 20 juin.
Pour mémoire, l'ordre du jour de celle-ci était le suivant, d'un commun accord :

1. Stationnement des voitures-tampons

Suite à la disparition de l'actuel parking de 240 places de Sous-Moulin pendant la
durée des travaux de construction de la patinoire.

Rappel :

- 70 places peuvent être maintenues et 70 autres créées sur la plate-
forme douanière; déficit actuel: 100 places.
- Ce sont donc au moins 100 véhicules qui vont chercher à se parquer
quotidiennement pendant les 18 mois que durera le chantier.

Réponse de la Mairie le 20 juin 2000 :

- Accord pour créer une zone bleue, délimitée dans tous les chemins
environnant la patinoire (Bois-Des-Arts, Verchères, Avenue Suisse) avec
un macaron.
Reste la question du prix de ce macaron pour les bordiers : gratuit ou
payant (Fr 200.-/an) comme en ville.
- Échéance : M. ZOGG nous a informés qu'ayant déjà pris contact avec le
Service cantonal de la Circulation, le marquage des zones bleues serait
terminé à la fin de l'été.

Bilan :

- Les cigales ayant cessé de chanter le 21 septembre, l'été a cédé la place
à l'automne. Malgré cela, à ce jour, aucune trace de marquage de la
zone bleue et aucune réponse de la Mairie expliquant ce retard.
- Ce 1er bilan est donc doublement négatif pour la Mairie.

2. La circulation des voitures, d'une manière générale

Chemin du Bois-Des-Arts, avenue des Verchères, Avenue Suisse.

a) Rappel :

- Il s'agissait du 30 km/h. dans la zone citée ci-dessus (question
déjà posée auparavant et par écrit à la Mairie).

Réponse de la Mairie le 20 juin 2000 :

- Accord pour créer cette zone de limitation de vitesse dans ce
périmètre.

Bilan :

- Aucune réalisation concrète à ce jour ni aucune réponse.

b) Rappel :

- Les trottoirs le long de l'avenue de Thônex, du carrefour de la
douane de Fossard jusqu'au pont de Sierne ; question

particulièrement pertinente au moment où le maraîcher qui jouxte l'avenue (M. Matthey-Doret) cesse son activité.

Réponse de la Mairie le 20 juin 2000 :

- M. ZOGG « va étudier cette question et nous informera ».

Bilan :

- Aucune information à ce jour. Cette question a-t-elle été étudiée ?

c) Rappel :

- Les feux sur l'avenue de Thônex avec capteur de vitesse afin de limiter celle-ci à 50km/h.

Réponse de la Mairie le 20 juin 2000 :

- M. ZOGG « va le faire et nous informera du résultat ».

Bilan :

- Aucune action/réponse écrite à ce jour.

d) Rappel :

- Le radar et un flash sous les signaux lumineux actuels (que certains véhicules ne respectent pas, souvent à grande vitesse).

Réponse de la Mairie le 20 juin 2000 :

- M. ZOGG «étudie la question et nous tient au courant».

Bilan :

- Aucune mise au courant/réponse écrite à ce jour.

e) Rappel :

Projet de déplacement de l'avenue de Thônex

- Sans oublier l'étude d'une nouvelle piste cyclable sur le même tronçon et en liaison avec le cheminement qui conduit au Pont de Sierne,
- Sans négliger le bruit déjà occasionné par cette artère et donc la pose d'un revêtement antibruit sur ce tronçon (ce qui n'exclut évidemment pas toutes autres mesures utiles antibruit).

Réponse de la Mairie le 20 juin 2000 :

- «A suivre, avec l'évolution de ce futur chantier».

Bilan :

- Aucun suivi/aucune communication à l'Association.

2^{ème} bilan :

- Aucune parmi les 5 questions ci-dessus n'a reçu de réponse/décision de la part de la Mairie.

Ce 2^{ème} bilan est donc cinq fois négatif, à charge de la Mairie.

4. La question du parking sauvage de la Seymaz

Rappel :

- Il s'agit ici du parcage quasi quotidien de voitures sur le petit emplacement en terre battue situé au bout du chemin de Mapraz et juste avant le petit pont sur la Seymaz.
- Notre demande : pose d'un panneau « d'interdiction de stationner tous véhicules » à cet endroit (qui est un itinéraire cycliste).

Réponse de la Mairie le 20 juin 2000 :

- «A suivre», en soulignant «qu'au moins, cette question est simple» !

3^{ème} bilan :

- Aucun panneau à ce jour, malgré la simplicité de cette demande...

En résumé :

Preuves concrètes à l'appui, aucune des questions posées par notre Association le 20 juin 2000 à la Mairie n'a, à ce jour, reçu de réponse, que celle-ci soit sous forme de réalisation concrète ou de communication écrite.

En conséquence de quoi et au vu de cet aveu d'incompétence par rapport à des interrogations légitimes clairement exprimées, l'Association des Verchères Thônex-Sud :

- exige que la présente lettre soit intégralement lue à la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2000,
- rappelle, à l'intention de celui-ci, que toutes les demandes ci-dessus datent déjà du 20 juin 2000,
- précise encore, s'il le fallait, que M. ZOGG n'a tenu aucun de ses engagements. pas même la pose d'un panneau de stationnement interdit au bout du chemin de Mapraz, opération qu'il a pourtant lui-même qualifiée de «simple»,
- demande à être entendue au Conseil municipal du 28 novembre 2000 de façon à obtenir enfin les réponses à ses questions.

Bien qu'extrêmement déçu par la légèreté dont la Mairie fait preuve vis-à-vis de nos Associations, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le Président
Roger Bassetti

copies envoyées à :

M. Olivier FAVRE Président du Conseil municipal
M. D. OSTERMANN, Association des Parents d'élèves (A.P.E. T.)
M. D. ROTHLSBERGER, Association des Cyclistes (A.S.P.I.C.)

2.2. Du groupe socialiste adressé à M. Olivier FAVRE, Président du Conseil municipal, concernant la pétition « Culture Plus », courrier du 25 octobre 2000 :

Concerne: pétition « Culture Plus »

Monsieur le président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la manière avec laquelle la commission Culture, Loisirs et Jumelage et le Conseil municipal ont traité la pétition « Culture Plus, pour une vie culturelle dynamique dans les Trois-Chênes ».

Celle-ci a été lancée au printemps 1999 et déposée par le parti socialiste et les Verts le 25 juin 1999. Elle a été mise à l'ordre du jour du Conseil municipal le 16 novembre 1999 seulement, alors que la loi sur l'administration des communes stipule qu'une pétition adressée au Conseil municipal doit être portée à l'ordre du jour de la prochaine séance, soit en l'occurrence à la séance du 5 octobre 1999. Elle avait été examinée par la commission Culture lors de sa séance du 18 janvier 2000. Le président de la commission a estimé « superflu de soumettre la pétition au vote, l'entrée en matière par rapport à une culture intercommunale s'étant déjà concrétisée », raison pour laquelle la commission a laissé cette pétition « en suspens ».

Entre-temps, soit le 1^{er} décembre 1999, a été créée une commission exploratoire des trois communes chénoises visant à élaborer un règlement intercommunal pour une politique culturelle.

Comme le reconnaît Mme Béatrice GRANDJEAN, Conseillère administrative de la commune de Chêne-Bougeries, dans la Tribune de Genève des 22-23-24 avril 2000, la pétition est bien à l'origine de cette création, conjointement aux programmes électoraux qui avaient repris l'idée de la pétition d'élaborer une politique culturelle pour les trois communes chénoises.

Le groupe socialiste et les Verts sont donc très satisfaits d'avoir contribué à faire avancer les idées en matière culturelle. Mais ils dénoncent la manière avec laquelle la pétition « Culture Plus » a été traitée. En effet, tout a été fait pour retarder son examen et éviter un débat au Conseil municipal sur ses propositions.

Cette façon de traiter une pétition est à la fois cavalière à l'égard des signataires et non-conforme au règlement du Conseil municipal et à la loi sur l'exercice du droit de pétition. Le Conseil municipal est tenu de statuer sur la pétition, après avoir pris connaissance et discuté du rapport de la commission; il doit informer les pétitionnaires de sa décision. Or, cette procédure n'a pas du tout été respectée pour la pétition « Culture Plus », alors que depuis cette date, le Conseil municipal a statué sur d'autres pétitions.

Nous exigeons que les procédures légales et réglementaires soient respectées. Le droit de pétition est un droit démocratique que l'on ne peut pas galvauder simplement parce que les partis de la majorité du Conseil municipal ne souhaitent pas reconnaître l'initiative des socialistes et des Verts en matière culturelle. Quelle mesquinerie! Et ils prétendent travailler pour le bien de la commune !

En comptant sur vous, Monsieur le président, nous vous remercions de bien vouloir faire le nécessaire pour que cette pétition soit traitée rapidement et nous vous adressons nos salutations distinguées.

Cette pétition est transmise à M. Philippe Decrey, Président de la commission Culture & Loisirs.

2.3. Du groupement « J'y vis, J'y vote ! » adressé au Conseil municipal de Thônex, concernant les droits politiques aux étrangers établis depuis plus de 8 ans dans notre pays, courrier du 11 octobre 2000 :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans sa séance du 22 septembre 2000, le Grand Conseil a approuvé le projet de loi constitutionnelle octroyant les droits politiques communaux aux étrangers établis depuis plus de 8 ans dans notre pays. Le peuple genevois sera donc appelé à se prononcer sur la question lors d'une votation populaire qui aura certainement lieu le 4 mars 2001.

Bien que cette question soit du ressort cantonal, la problématique qu'elle touche concerne au plus haut point les communes genevoises, car, si elle était acceptée par le Souverain, la loi constitutionnelle permettrait d'enrichir la vie démocratique communale de manière substantielle.

Dans cette optique, notre association, active en faveur des droits politiques communaux des étrangers, se permet de s'adresser à vous afin de vous poser la question suivante : votre Conseil serait-il disposé à appuyer, d'une manière ou d'une autre, des activités publiques visant à expliquer à la population le gain pour la démocratie communale qu'apporteraient les étrangers en y participant politiquement ?

En effet, *J'y vis, J'y vote!* envisage de faire une campagne variée et riche en couleurs axée sur des activités culturelles, artistiques et symboliques. Il s'agit avant de tout de faire comprendre à la population les enjeux d'une société multi-culturelle et de la richesse qu'apporte cette diversité à notre Canton. En ce sens, l'octroi des droits politiques n'est pas un acte unilatéral des Suisses à l'égard des étrangers, mais une

ouverture pour permettre à nos institutions communales de s'enrichir par l'apport de tous.

Dans cette optique, notre association espère vivement que des communes telles que la vôtre s'engagent à réaliser ou soutenir des activités allant dans ce sens.

En vous remerciant de votre attention, et tout en restant à votre entière disposition pour une collaboration éventuelle, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

Cette lettre est transmise à M. Jean-Jacques OLTRAMARE, Président de la commission Sociale & Naturalisations.

2.4. De la commune de Vandoeuvres adressé au Groupement intercommunal de compostage Arve-Lac - p.a. Mairie de Presinge - concernant l'usine de compostage et de biométhanisation, courrier du 10 octobre 2000 :

Concerne : usine de compostage et de biométhanisation

Monsieur le Président,
Messieurs les Vice-Présidents,
Mesdames, Messieurs, membres du GICAL,

J'ai porté à la connaissance du Conseil municipal de la commune de Vandoeuvres votre courrier du 11 septembre 2000 adressé aux maires, conseillers administratifs et adjoints des communes membres du GICAL.

Tant le Conseil municipal que moi-même tenons au préalable à vous rappeler les motifs nous ayant conduits à modifier notre position dans ce dossier. Une étude approfondie du projet ainsi qu'une visite d'une usine proche de celle projetée sur notre Commune nous ont convaincus que le site choisi n'est nullement approprié. Il ne s'agit plus, comme prévu, à l'origine, de construire des serres avec un bâtiment d'exploitation horticole et de compostage pour Vandoeuvres et les communes avoisinantes, mais d'une véritable usine destinée à traiter les déchets verts d'un tiers du canton.

Quant au contenu de votre courrier précité, nous sommes surpris de constater que vous insistez auprès des communes pour qu'elles financent sans tarder la réalisation de l'usine de compostage et de biométhanisation projetée par le CCAL SA, alors même que la commission de recours en matière de construction a jugé, en date du 25 juillet 2000, que l'autorisation de construire cette installation était caduque.

Il est pour le moins étonnant que vous encouragiez le financement - aux contours flous - d'un projet qui a été désavoué par une décision judiciaire.

Nous vous rappelons par ailleurs que l'usine de compostage et de biométhanisation, projetée par le CCAL SA, ne donne pas de garanties suffisantes en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

De plus, la question du danger et des nuisances présentées par l'usine reste au coeur même de la procédure de recours dirigée contre l'autorisation d'exploiter, actuellement pendante devant la même commission de recours, qui a déjà constaté la caducité de l'autorisation de construire.

Tout en étant très sensible à la problématique de la valorisation des déchets organiques en provenance des communes de la zone Arve-Lac, le Conseil municipal de la commune de Vandoeuvres et moi-même n'avons pas l'intention de sacrifier la santé et le bien-être de ses concitoyens sur l'autel des intérêts du GICAL et de voir se réaliser le projet du CCAL SA à bref délai, sur la base d'une étude d'impact bâclée et tendancieuse dont les experts internationaux consultés par la commune de Vandoeuvres ont relevé de nombreuses lacunes.

Nous sommes convaincus qu'il existe une alternative au projet du CCAL SA présentant moins de nuisances, qui mériterait d'être explorée par le GICAL. Nous songeons tout particulièrement à l'installation de compostage de M. MULLER que ce dernier envisage d'agrandir afin de pouvoir accueillir l'intégralité des déchets verts de la région Arve-Lac. Ce projet pourrait être complété par une installation au Centre horticole de Lullier.

Enfin, nous sommes persuadés que l'adjudication du marché des déchets organiques de la région Arve-Lac doit faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres permettant à la collectivité de choisir, parmi plusieurs projets, le plus adapté, tant du point de vue écologique qu'économique. Cet aspect du dossier est actuellement soumis à l'examen du tribunal administratif comme vous le savez.

Pour toutes ces raisons, nous déplorons que le Comité du GICAL insiste auprès des communes membres du groupement pour qu'elles soutiennent la réalisation d'une installation aussi contestée. Non seulement nous refusons son financement mais, en l'état, nous ne pouvons qu'inviter les autres communes à en faire de même.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les membres du GICAL, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Et la réponse de M. Ferdinand LE COMTE, Président du GICAL à Mme Janine HAGMANN, Maire de la commune de Vandoeuvre, courrier du 31 octobre 2000 :

Madame le Maire,

J'ai bien reçu votre correspondance du 10 courant dont vous avez cru opportun de transmettre une copie aux présidents des conseils municipaux des communes Arve et Lac.

Une fois de plus je m'étonne des méthodes que vous utilisez pour tenter de faire échouer un projet soutenu par la quasi unanimité des communes d'Arve et Lac et dont vous avez été, je vous le rappelle, l'un des promoteurs les plus actifs dans le cadre des études menées ces dernières années et qui ont coûté près de Fr 300'000,- à l'ensemble de nos communes.

Vous avez contribué de près à toutes les études qui ont été réalisées par le GICAL car à ma connaissance vous êtes la seule commune d'Arve et Lac qui ait toujours été représentée au comité de cette association. Vous êtes donc pour le moins malvenue de prétendre aujourd'hui que le Centre de compostage projeté se base sur une étude "bâclée et tendancieuse" ne donnant pas de garantie en matière de sécurité et de protection de l'environnement et que de plus le financement du projet aurait "des contours flous".

Je pense qu'il est inutile de revenir sur les expertises financières que vous connaissez depuis des années sans avoir jamais fait la moindre remarque. En ce qui concerne les aspects liés à la sécurité et l'environnement, vous ne sauriez contester la compétence des spécialistes consultés par l'Etat lors de l'octroi de l'autorisation d'exploiter.

Quant aux méthodes que vous utilisez aujourd'hui pour combattre un projet que vous avez soutenu pendant de très nombreuses années, elles ne me paraissent pas correspondre à l'image que j'ai d'un magistrat responsable d'une commune.

Il est très désagréable de voir une commune d'Arve et Lac mener toutes sortes de procédures juridiques afin de faire échouer un projet soutenu par la quasi totalité des communes avoisinantes.

Il est encore plus choquant que vous vous soyez crue autorisée à intervenir auprès des conseils municipaux des communes d'Arve et Lac afin de tenter de discréditer les exécutifs de ces communes mettant en cause l'intégrité et les compétences des

magistrats qui soutiennent le projet GICAL respectivement du CCAL SA.

Vous semblez oublier que les magistrats qui consacrent du temps et de l'énergie pour voir se réaliser un Centre de compostage dans la région Arve et Lac ne sont motivés que par l'intérêt public à réaliser un projet qu'ils estiment aller dans ce sens.

Regrettant une fois de plus le manque de discernement avec lequel vous menez ce que vous considérez être un combat légitime, je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

2.5. A 23h. nous passerons au point 13 de l'ordre du jour « Projets de délibération ».

3. Communications du Conseil administratif :

3.1. M. Clément PIAZZALUNGA, Maire

3.1.1. GICAL

J'ai assisté ce soir à une séance extraordinaire du GICAL qui faisait suite aux deux courriers que le Président vous a lus.

M. BEDAT, adjoint à la commune de Vandoeuvres, ne partage pas l'avis de Mme HAGMANN, Maire. Il a donc été décidé, au vote, que M. BEDAT continue de faire partie du Comité GICAL.

Mme HAGMANN a tout de même souhaité que le dialogue reprenne malgré les recours déposés par la commune de Vandoeuvres.

La majorité des membres du GICAL a demandé qu'avant de recommencer les discussions, les recours de la commune de Vandoeuvres soient retirés.

En l'état, nous attendons le verdict du Tribunal qui doit se prononcer sur la validité de l'ouverture du chantier. Nous serons reconvoqués à ce moment là.

3.1.2. Locaux du CASS

Nous avons reçu un rapport concernant les besoins futurs en locaux. Nous sommes donc en discussion avec les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg afin d'étudier ces besoins. En temps voulu, ce dossier sera présenté à la commission Sociale.

3.1.3. Centre autogéré

A l'époque, je vous avais informés que nous avons écrit à Mme Blanche BURNET, qui possède un bien le long de la route de Jussy qui aurait pu être utilisé par le Parlement des jeunes pour son centre autogéré. En date du 23 octobre dernier, cette personne nous a informés que son hangar ne pouvait pas être loué.

Depuis lors, nous avons pris contact avec le propriétaire des locaux où se trouvait la station service SHELL de Mme LEPELLETIER et sommes en attente d'une réponse.

Le Conseil administratif continue ses recherches de locaux mais il est bien entendu que si vous avez des idées à ce sujet vous pouvez nous les communiquer.

3.1.4. Rentrée scolaire 2001

Compte tenu de l'avancement très rapide des constructions dans le nouveau quartier des Verchères, la rentrée scolaire 2001 posera problème car un plus grand effectif que prévu est attendu. Selon les premières estimations il y aura 70 enfants de trop et nous devons certainement mettre en place des pavillons provisoires. Vous serez donc sollicités pour les crédits relatifs à ces installations.

L'étude du GIEED (Groupe Interdépartemental pour l'Etude de l'Évolution Démographique) est en cours de réactualisation.

3.1.5. Patinoire

L'ouverture officielle est prévue le vendredi 1^{er} décembre 2000 à 07h.30, ceci est également le cas pour le restaurant. Une conférence de presse liée au stationnement dans le parking et des solutions ont été trouvées qui répondent notamment à certaines questions de l'Association de Sous-Moulin.

Afin d'éviter les véhicules ventouses, des demandes de mise en stationnement limité de certain secteur de la commune ont été faites à l'OTC. Reste à discuter du problème des macarons pour les habitants.

En ce qui concerne la construction de la patinoire, le crédit de Fr 13'500'000,- est toujours respecté et il y aura certainement des montants à voter pour la réalisation des aménagements extérieurs.

3.2. M. Jean-Claude ZOGG, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Récupération des déchets

Les containers sont en train d'être placés, dans divers endroits de la commune ; en ce qui concerne les mini-dechetteries des écoles, elles sont en place et une information devra être faite aux enseignants à ce sujet.

3.2.2. Couvert à vélos à Moillesulaz

L'étude est terminée et nous avons entrepris les démarches auprès de l'Etat de Genève quant à l'implantation de ce couvert. Ce crédit vous sera prochainement présenté.

3.2.3. Prolongation de la ligne de bus N°9 à travers le domaine de Belle-Idée

Je vous donne lecture de la réponse des TPG suite à une demande que nous avons faite :

Objet: prolongement de la ligne 9

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 19 septembre dernier dont le contenu a retenu toute notre attention.

Pour rappel, la ligne 9 desservait l'ancienne clinique de Bel-Air jusqu'à la fin des années 1980. A cette époque et suite à la décision de construire des seuils de ralentissement, la ligne 9 a été raccourcie à son terminus actuel.

Sans procéder à une étude de détail, nous pouvons annoncer que le retour de la ligne 9 devant la clinique Bel-Air coûterait de l'ordre de Fr 500'000.- par année, montant dont le financement n'est actuellement pas prévu par les TPG et ne fera pas partie de l'offre de base.

De plus, cela obligerait à supprimer tous les seuils de ralentissement encore existants dans le domaine de Belle-Idée. Ce prolongement serait aussi incompatible avec une éventuelle desserte des Communaux d'Ambilly, si ce projet devait revenir d'actualité! Il ne nous paraît pas non plus opportun de faire traverser une ligne urbaine à haute fréquence dans un site privilégiant un trafic plutôt modéré.

En restant à votre disposition pour étudier plus en détails votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

3.2.4. École du Bois-Des-Arts

Suite aux divers aménagements pour les cours spéciaux ainsi qu'à l'arrivée massive des élèves pour janvier 2001 déjà, une classe supplémentaire doit être ouverte. Quatre classes devront être réalisées pour la rentrée 2001.

3.2.5. Avenue des Verchères

Le stationnement sur cette avenue sera limité à 3h. l'enquête publique est d'ailleurs déjà en cours.

J'ai reçu en date du 9 novembre les représentants de l'Association qui sont revenus sur leur proposition de mettre ce chemin en « Bordiers autorisés ». Je leur ai donc rappelé la décision de la commission de Circulation qui avait refusé d'entrer en matière sur ce point.

3.2.6. Zone 30km/h

Le périmètre avenue des Verchères, chemin du Bois-Des-Arts, avenue Suisse fait l'objet d'une enquête publique pour la mise en zone 30km/h. pour ce secteur

3.3. M. Roger SCHORER, Conseiller administratif

3.3.1. Mérite Thônésien

Le Bureau du Conseil municipal a décidé d'attribuer le mérite 2000 au Comité de l'Association de la Ludothèque.

3.3.2. Grand Prix International de l'Accordéon

Cette manifestation a eu un grand succès et je remercie les bénévoles qui ont oeuvré pour cette réussite.

4. Rapport des commissions :

4.1. M. Michel WALTER, Vice-Président, en remplacement de M. Olivier FAVRE Président du Conseil municipal et de la commission des Travaux & Bâtiments réunie le 12 octobre 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

1. Budget 2001 :

La commission s'est penchée sur les rubriques 314 et 312 du budget 2001 qui concernent l'entretien des bâtiments et les dépenses énergétiques.

- *Rubrique 314 : le budget d'entretien des bâtiments est de Fr 820'000,-, en augmentation de Fr 43'000,-. Il a été rappelé que depuis 3 ans, la commune a limité les travaux spéciaux, en attendant une meilleure conjoncture, ce qui est le cas actuellement.*
- *Rubrique 312 : le coût total des dépenses énergétiques (eau, électricité et chauffage) est budgété à Fr 625'400,-. Les commissaires se sont étonnés qu'aucune augmentation ne soit prévue sur le coût du mazout qui, comme chacun sait, a subi une forte hausse.*

La moyenne a été faite sur les quatre dernières années avec majoration de 20%, mais il n'est pas exclu qu'un crédit complémentaire soit nécessaire au cas où le prix du mazout reste aussi haut.

Au vote : les deux rubriques ont été acceptées par 4 oui et 1 abstention.

2. École du Bois-Des-Arts

Il s'agit d'une information donnée à la commission sur l'évolution des besoins en classes par rapport à l'occupation progressive, mais rapide, des logements dans le quartier des Verchères. A la rentrée de septembre, deux classes supplémentaires ont été ouvertes dans des locaux destinés à d'autres activités. Deux classes supplémentaires seront nécessaires dans le courant de l'année scolaire. Pour la rentrée 2001, il faudra encore des classes supplémentaires et une solution de pavillons provisoires est envisagée, étant donné que le nombre d'enfants devrait baisser d'ici 5 ans.

Une autre information nous a été donnée sur le projet de création d'une place de jeux à l'école du Bois-Des-Arts. Ce sujet fait l'objet du point 8 de l'ordre du jour.

3. Villa Chennaz

Là aussi il s'agit d'une information sur l'évolution de ce dossier. Il en ressort que la commune est toujours responsable en cas de problème dans cette villa. En cas de démolition, une surface verte pourrait être aménagée, le terrain étant classé en zone d'utilité publique et de verdure.

4.2. M. Jean-Jacques OLTRAMARE, Président de la commission de Sociale réunie le 12 octobre 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

– Aide sociale et humanitaire :

Lors de cette séance nous avons terminé l'attribution de l'aide sociale concernant les dossiers restés en suspens et nous avons commencé l'attribution de l'aide humanitaire, qui comprend également un certain nombre de dossiers demandant des compléments d'information qui seront traités lors de la prochaine séance.

– Budget 2001 :

En ce qui concerne le point relatif au budget, ce dernier a été accepté sauf la rubrique allocation de logement pour lequel nous avons décidé d'une réduction du montant.

Nous avons également diminué la rubrique allocation aux chômeurs compte tenu de l'embellie qui semble se profiler sur le Canton.

– Divers :

M. Piazzalunga nous a informés que la commune allait prendre part au principe de la carte « gigogne » concernant des rabais accordés à des familles nombreuses.

4.3. M. Michel VACHERON, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades réunie le 24 octobre 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

– Budget 2001

Nous avons analysé les diverses rubriques concernant notre commission et avons constaté à la rubrique 33 une assez forte augmentation des charges de personnel due à des engagements supplémentaires.

Dans la rubrique 71 - traitement des eaux - il a été décidé de réduire la rubrique 312 de Fr 13'000,- à Fr 10'000,- compte tenu des montants dépensés, les années antérieures.

Dans la rubrique 72 - traitement des déchets - nous avons pris note de la séparation pour l'année 2001 des frais de transport et de ceux concernant le traitement des déchets. Ceci permettra de mieux évaluer la politique communale concernant le traitement des déchets.

Dans la rubrique 74 - cimetière - des compléments d'information concernant 2 rubriques ont été demandés au Conseil administratif.

En conclusion : toutes les rubriques ont été acceptées à l'unanimité des membres de la commission.

– *Divers :*

M. ZOGG nous a donné des renseignements concernant la mise en place de la nouvelle déchetterie ainsi que sur la politique de la commune sur la collecte sélective des déchets.

Des renseignements nous ont également été donnés concernant l'utilisation du préau Jeandin suite à l'enlèvement des panneaux de basket.

En fin de séance les commissaires ont accepté que la politique énergétique sur la commune figure à l'ordre du jour d'une prochaine séance de l'Environnement.

- 4.4. M. Cédric PAYCHERE, Président de la commission des Écoles, Jeunesse & Sports réunie le 31 octobre 2000, donne lecture des conclusions du rapport :

– *Audition du Comité du Parlement des jeunes*

Nous avons évoqué avec le Comité des problèmes de contact avec la commune ainsi qu'un éventuel lieu de rechange pour le centre autogéré.

Puis, nous avons évoqué le film « Helldorado » pour lequel M. PIAZZALUNGA était convoqué au Centre de Loisirs.

Nous nous sommes vite rendu compte que le problème majeur était la création du centre autogéré où l'on a du mal à nouer un dialogue avec les membres du Comité compte tenu des nombreux problèmes rencontrés depuis un an et demi.

Nous avons également évoqué la possibilité d'engager un employé à la Mairie afin de s'occuper de la relation avec les jeunes de la commune. Ceci fera l'objet d'une prochaine réunion de la commission.

– Budget 2001

Les différents budgets ont été acceptés. En ce qui concerne les oeuvres pour la jeunesse un poste de Fr 10'000,- devant couvrir les subventions diverses qui se trouvait à l'époque dans le budget Social a été créé.

En ce qui concerne la crèche « Les Coccolets » la commission de la Jeunesse a décidé de laisser la décision finale à la commission des Finances qui devait se réunir quelques jours plus tard.

5. Pétitions

- 5.1. D'habitants du chemin du Clos des Ecornaches, de l'avenue des Verchères, de l'avenue Suisse, du chemin des Cyprès et du chemin du Curé-Desclouds pour que la fréquence de passage du bus 31 soit augmentée.

M. le Président donne lecture du texte de la pétition :

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, les habitants des rues ci-dessus mentionnées, viennent vous demander d'intervenir auprès de la Direction des Transports Publics Genevois (TPG), afin d'augmenter la fréquence de passage des bus de la ligne 31.

En effet, déjà à l'heure actuelle, le manque de véhicules gêne considérablement les usagers et les oblige à prendre leur véhicule privé, ce qui est contraire à la politique de l'environnement des transports publics eux-mêmes.

La population du quartier augmente considérablement et les besoins se multiplient en conséquence.

En espérant que cette requête sera prise en considération par leurs élus, et en vous remerciant d'avance de votre intervention, les soussignés vous prient d'agréer, Mesdames, Messieurs, leurs salutations distinguées.

Le Bureau a décidé d'envoyer une lettre faisant mention de la décision prise par le Conseil municipal dans sa séance du 19 septembre 2000 au sujet de l'amélioration des lignes TPG 31 et 34. En précisant que ces nouvelles mesures n'entreront en vigueur qu'en juin 2001 pour des raisons d'organisation des TPG.

6. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 83'000,- à titre de complément de subvention 2000 à la crèche « Les Coccolets ».

M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif délégué à la Jeunesse : le Conseil administratif vous avait demandé un crédit supplémentaire de Fr 200'000,- afin de terminer l'année 2000 suite à la réduction de la subvention.

Cette demande a été renvoyée en commission des Finances qui a demandé un plan de trésorerie. Ce document ne suffisant pas il a été demandé que l'on établisse un budget réactualisé.

Il y a eu également l'épisode des Fr 110'000,- que la crèche devait restituer à la commune, ce qui a été fait. Puis, pour des raisons de paiements de salaires cet argent a été reversé à la crèche et M. SUTER, Directeur des services financiers du Département de l'Intérieur, est venu donner des explications aux commissaires.

Compte tenu que les Fr 110'000,- ont été reversés nous demandons Fr 83'000,- afin de pouvoir clôturer l'année en cours.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions de la séance du 2 novembre 2000 :

- *Il y a eu deux séances : le 28 septembre et le 2 novembre. Lors de cette dernière séance le crédit de Fr 83'000,- a été accepté par 4 voix « pour » et 5 abstentions.*

La discussion est ouverte :

Mme Isabel ROCHAT fait la déclaration suivante pour la fraction libérale :

Nous avons pris bonne note que la crèche doit faire face à un manque de trésorerie pour boucler la fin de l'exercice 2000.

Nous ne référons pas le débat ici, il a déjà eu lieu en commission des Finances.

Toutefois, nous ne pouvons que réitérer notre étonnement face à un mode de fonctionnement de la crèche qui malgré les explications très nourries des uns et des autres ne nous convainc pas.

On sait que les charges sont à peu près fixes ; une cuisinière en plus et une nurse à 50% soit : le nombre d'enfants fixe également, mais que penser des dépenses effectuées en début 2000 de l'ordre de plus de Fr 53'000,- pour des équipements de jeux (nécessaires, on n'en doute pas) mais qui auraient pu être prévues lors de l'établissement du budget 2000 ? Ne s'agit-il pas d'une faiblesse du processus budgétaire alors même que ces objets étaient depuis fort longtemps reconnus fort utiles et nécessaires.

De surcroît les liquidités en 1999 étaient suffisantes pour ne pas grever un budget dont on savait qu'il allait subir une cure d'amaigrissement.

Il s'agit en fait d'une utilisation tardive de subvention, processus qui fait fi de l'utilisation de l'argent du contribuable et pour l'utilisation duquel une procédure budgétaire devrait être suivie de manière particulièrement rigoureuse.

Les libéraux restent sceptiques et peu enthousiastes à l'idée d'accorder ce crédit sur cette manière exotique de fonctionner.

Mme Anni STROUMZA fait la déclaration suivante pour le groupe socialiste :

Mesdames et Messieurs,

Cette demande de subvention complémentaire de Fr 83'000,- à la crèche a été acceptée en commission par 4 oui et 5 abstentions. Ce vote en dit long sur la méfiance qui s'est instaurée entre les conseillers municipaux et Monsieur Piazzalunga, responsable de la gestion de la crèche, d'abord en tant que président de la Fondation en faveur de la jeunesse, ensuite en tant que Conseiller administratif délégué.

Réponses floues à des questions pourtant précises, manque de transparence dans les comptes, intimidation des Conseillers municipaux qui cherchent à clarifier la situation, voilà le climat qui règne dans la commission des Finances lorsque celle-ci examine la situation juridique et financière de la crèche.

Le groupe socialiste déplore cette situation où les enfants, les parents et le personnel de la crèche sont pris « en otage » simplement parce que M. PIAZZALUNGA gère les relations de la commune avec la crèche de manière totalement désinvolte, irresponsable et sans aucune transparence et sérénité.

Cette situation ne peut pas durer. Il est temps de mettre à plat les relations entre le Conseil administratif, la Fondation de la jeunesse et la crèche. C'est la raison pour laquelle tous les partis représentés dans ce Conseil municipal ont déposé un projet de délibération demandant un audit de la crèche. C'est un point que nous allons traiter tout à l'heure.

L'examen de la demande de subvention complémentaire de Fr 83'000,- n'a pas permis d'éclaircir les deux questions fondamentales qui se posent :

1. La première question concerne la situation juridique de la crèche.

Le 12 mai 1998 M. PIAZZALUNGA annonce au Conseil municipal que le Conseil de fondation en faveur de la jeunesse a décidé, à l'unanimité, de transmettre au Conseil administratif toutes les activités relatives à la crèche. Cette décision a été prise sans aucune évaluation des conséquences.

Or, à cause de cette décision, la crèche se trouve aujourd'hui sans statut juridique. Avant, c'était un organe de la Fondation en faveur de la jeunesse qui était l'employeur du personnel. Aujourd'hui, la crèche n'est ni une association, ni une administration communale et on ne voit plus qui est l'employeur du personnel de la crèche.

On peut même sérieusement se poser la question de savoir qui engage le personnel de la crèche depuis cette décision et à qui est versée la subvention étant donné qu'une subvention doit être versée à un organe qui dispose d'un statut légal. M. PIAZZALUNGA est directement responsable de cette situation puisqu'il assume à la fois la charge de Président de la Fondation en faveur de la jeunesse et de Conseiller administratif délégué.

Nous n'avons pas peur de le dire, à notre avis, qu'il s'agit à la fois d'incompétence et d'irresponsabilité. Le plus grave, c'est que tout se focalise sur la crèche alors que les responsabilités sont ailleurs.

La crèche marche bien dans l'ensemble et elle est appréciée par les enfants et les parents. Elle mérite mieux que d'être prise dans un tel tourment. Mais elle aura tout à gagner à travailler enfin dans une situation juridique et financière claire et transparente. Le groupe socialiste fera son maximum pour que cela soit le cas le plus rapidement possible.

2. La deuxième question concerne la donation de Fr 70'000 de la fondation en faveur de la jeunesse à la crèche.

En effet, la subvention complémentaire de Fr 83'000,- est motivée par le fait que le Conseil municipal avait décidé dans le budget 2000 de la crèche de diminuer la subvention de Fr 100'000,- puisque celle-ci disposait d'importantes liquidités et avait pu dégager un bénéfice de Fr 70'000,- et une provision de Fr 40'000,- pour de futurs travaux. Lors de l'examen des comptes 1999 de la crèche, il avait été demandé à la crèche de restituer Fr 110'000,- à la commune, soit le bénéfice et les provisions pour travaux.

Cette demande était totalement légitime, car la loi dit expressément que si un organe subventionné réalise un bénéfice, celui-ci doit être restitué à l'autorité qui subventionne. Sinon cela revient à thésauriser une partie de la subvention qui, je vous le rappelle, est de l'argent public, c'est à dire l'argent des contribuables. Or, une institution privée subventionnée n'a pas à thésauriser l'argent public.

La fondation en faveur de la jeunesse n'aurait jamais dû transférer le bénéfice de Fr 70'000,- à la crèche. Elle était tenue par la loi de restituer cette somme à la commune. Au lieu de cela, le Conseil de fondation a décidé de transférer cette somme à la crèche, ce qui donc est illégal.

Elle a pris cette décision, non pas en toute transparence, de manière ouverte et par un vote formel. Non. La somme de Fr 70'000,- a été « glissée » dans les comptes de la crèche et puisque le Conseil a approuvé ces comptes, il a d'office approuvé le transfert des Fr 70'000,-. Et voilà, le tour est joué! Le moins que l'on puisse dire c'est que cela révèle un comportement politique qui n'est pas clair et net.

La proposition du Conseil administratif concernant la subvention complémentaire portait initialement sur Fr 200'000,-, mais étant donné que ni les Fr 70'000,- de subvention, ni les Fr 40'000,- pour provisions pour travaux n'ont été ristournés à la commune, le montant de la subvention complémentaire a été réduit à Fr 83'000,-.

Devant toutes ces irrégularités, le groupe socialiste attend maintenant, tout comme les autres groupes de ce Conseil municipal, les résultats de l'audit de la crèche.

Nous vous annonçons d'ores et déjà que, si la situation n'est pas mise à plat en ce qui concerne les relations entre la fondation en faveur de la jeunesse, la crèche et le Conseil administratif, le groupe socialiste saisira l'autorité de surveillance des communes, c'est à dire M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat et son département.

Après ces explications un peu longues vous comprendrez, Mesdames et Messieurs, que le groupe socialiste ne peut pas cautionner cette subvention complémentaire. Raison pour laquelle nous nous abstiendrons lors du vote.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD : le groupe radical propose également cet audit mais pour une raison différente de celle qui a été expliquée. Nous avons confiance en la crèche et ce qui s'y passe ne sont pas des « magouilles ». Le groupe radical soutient et est formellement convaincu qu'il n'y aura pas de problème suite à cet audit.

En ce qui concerne la demande de crédit supplémentaire, il a été répondu à nos questions et les documents nous ont été fournis. Le seul point où il y aurait quelque chose à dire est une somme de Fr 23'000,- concernant l'acquisition de matériel supplémentaire.

En ce moment nous sommes en train de faire une bagarre juridico-politique, mais le plus important est que les enfants soient le plus heureux possible à la crèche avec un encadrement de qualité. Afin d'assurer cet encadrement nous devons voter ce crédit de Fr 83'000,-.

M. Cédric PAYCHERE : l'on vient de faire part de l'obligation de restituer le solde de subvention non utilisé mais lorsqu'on lit la loi celle-ci stipule : *l'Etat peut demander la rétrocession de la subvention* . Ceci n'est donc pas une obligation, il est important de le relever pour les personnes qui font partie d'associations.

- M. Clément PIAZZALUNGA : Mme STROUMZA vous prétendez que je décide tout seul, ceci est totalement faux. La Fondation prend des décisions à la majorité de ses membres et le Président ne peut pas s'exprimer.

Vous parlez également de compétences, mais que dire des vôtres...quand on vous a présenté les comptes de trésorerie et le budget actualisé vous n'avez strictement rien compris.

Vous mettez tout en doute perpétuellement. Les membres du Conseil municipal pourront le confirmer. Alors, et je ne veux pas polémiquer, si vous n'avez pas confiance envers le Conseil administratif, soit, c'est votre affaire et c'est réciproque. Je tiens simplement à vous dire qu'à trois reprises les électrices et électeurs thônésiens m'ont largement sollicité y compris des gens de votre parti. Si ces personnes croyaient que je faisais des « magouilles » je ne crois pas qu'elles m'auraient accordé leur confiance à trois reprises...

Étant donné que les gens pensent que l'on ne peut pas confier la gestion d'une commune à n'importe qui, je songe très sérieusement à me représenter une nouvelle fois aux prochaines élections.

La parole n'étant plus demandée la 1^{ère} Vice-Présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les décisions prises par la commission des Finances lors de l'établissement du budget 2000 et de la présentation des comptes 1999 de la crèche « Les Cocoléts », à savoir :
 - la diminution de Fr 100'000,- de la subvention demandée,
 - la restitution à la commune d'une somme de Fr 110'000,- représentant le bénéfice reporté et une provision pour travaux.

- Attendu que suite à ces décisions la crèche « Les Coccolets » se trouve en manque de trésorerie et ne peut plus assurer les charges courantes, notamment les salaires,
- Attendu que la somme de Fr 110'000,- a été reversée à la crèche,
- Vu le plan de trésorerie présenté à la commission des Finances,
- Vu le préavis de la commission des Finances du 2 novembre 2000,
- À LA MAJORITE (par 13 voix « pour » et 10 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 83'000,- sous la rubrique 54.363 à titre de complément de subvention à la crèche « Les Coccolets ».
2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Une pause 5 minutes est accordée aux Conseillers.

7. Projet de budget 2001 - Discussion et vote sur :

- 7.1. Budget de fonctionnement :
- 7.2. Nombre de centimes additionnels :

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

Le Conseil administratif et le Conseil municipal peuvent faire « Ouf » !

Depuis 1996 où nos comptes avaient présenté un excédent de revenus de Fr 31'221,26 sur Fr 18'500'000,- de charges, nous avons, les années suivantes, présenté des comptes déficitaires :

en	1997	:	Fr	475'000,-	sur	Fr	18'700'000,-
en	1998	:	Fr	702'000,-	"	Fr	19'600'000,-
en	1999	:	Fr	432'000,-	"	Fr	19'384'000,-

C'est à dire que nous avons serré les dépenses et reporté les objets les moins importants que nous aurions dû accomplir.

Mais, après 4 ans, ces objets deviennent nécessaires au déroulement de la bonne marche des affaires communales.

Nous voici devant un budget 2001 de Fr 21'662'858,- aux charges dégageant un excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 261'342,-, soit inférieur au taux de notre centime additionnel.

Vous avez et nous avons, "seriné" le Département des Finances afin d'obtenir le rôle des contribuables. Nous avons rencontré à plusieurs reprises la Présidente et son staff. Nous avons obtenu un certain nombre de renseignements importants et des ajustements. Je pense à Belle-Idée dont le contrôle des postes de travail a été vérifié et communiqué, ce qui était impensable en 1998 encore.

Le Président de l'Association des Communes genevoises, en assemblée générale, nous a promis ces fameux rôles des contribuables à la fin de l'automne. Vous et nous avons été moteurs dans cette affaire mais cela ne se fait pas d'un simple "coup de cuiller impôt". Ce n'est pas nous qui sommes lents, c'est le système.

Lors de la même assemblée, le Président M. CRAMER nous a indiqué que l'estimation de progrès de 18,7 % n'était pas spécifique à chaque commune car la croissance des recettes fiscales cantonales ne peut pas correspondre aux réalités économiques de chaque commune ni à l'évolution particulière de leur assiette fiscale.

Il s'avère que plusieurs communes envisagent ou ont réduit leurs centimes additionnels sans tenir compte de la modification du mode d'imposition dû au passage du système "PRAENUMERANDO" au système "POST NUMERANDO" dont les effets ne se feront sentir qu'à fin 2002 pour les personnes physiques.

On taxait les personnes physiques sur l'estimation de leur revenu et maintenant sur leur revenu réel.

Le Conseil administratif estime qu'il ne faut pas jeter les parapluies parce qu'il y a une embellie mais, si ce beau temps fiscal continue dans le cours 2001, il va sans dire que nous vous demanderons une baisse du centime.

Nous vous demandons d'accepter le budget tel que présenté.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 novembre 2000 :

- *Le budget a été étudié lors de deux séances de la commission. Nous avons effectué certaines corrections par rapport aux documents présentés par la commune. L'excédent de revenus du premier budget s'élevait à Fr 173'242,- et aujourd'hui celui-ci se monte à Fr 261'342,-. Ce budget a été accepté à l'unanimité moins une abstention, nous avons les mêmes votes pour le centime additionnel et les jetons de présence aux Conseillers municipaux.*

M. le Président informe l'assemblée que cette délibération se votera en deux temps (budget 2001 et centimes additionnels).

La discussion est ouverte :

Mme Doris CONSTANTIN fait la déclaration suivante au nom du parti démocrate-chrétien :

La Fraction démocrate-chrétienne constate avec satisfaction que le budget 2001 présenté ce soir est dans les chiffres noirs.

Malgré les importants investissements que nous avons effectués ces dernières années et l'accroissement de la population de Thônex qui est liée à certaines augmentations de charges, nous avons le plaisir de souligner que l'excédent du poste « charges » a fortement diminué.

Nous considérons que cet état de fait est dû aux efforts qui ont été faits tant du côté des rentrées que de celui de la maîtrise des coûts. Ce résultat est également le fruit du travail qui a été réalisé par les Commissaires lors des séances des Finances.

Nous invitons le Conseil administratif ainsi que tous les Conseillers municipaux à continuer dans le même état d'esprit.

Toutefois, nous tenons, ce soir, à revenir sur un point en particulier :

L'augmentation de la participation aux frais du SIS

Nous avons pour le budget 2001, encore une fois de plus, une augmentation de Fr 25'900,-. Cette augmentation est liée, selon nos renseignements, à l'augmentation des habitants de la Commune.

Après avoir reçu des informations du Conseiller administratif délégué aux Finances, il y a eu 151 interventions effectuées par le SIS en 1999; ce qui représente un montant d'environ Fr 2'800,- par intervention.

A l'époque où nous vivions avec une conjoncture qualifiée de mauvaise, il avait été souhaité par l'ensemble des politiciens de réduire fortement les frais du SIS. ainsi que les subventions.

Pendant ces deux dernières années, un travail conséquent a été fourni par des personnes convaincues. Malgré leur volonté et leurs propositions de diminuer les coûts, aucune amélioration financière est à relever.

Ce n'est pas par le fait que la conjoncture s'est améliorée qu'il faut arrêter nos efforts à ce sujet.

Nous vous rappelons que depuis quelques années, nous nous efforçons de resserrer tous les budgets.

Vu ce qui précède, la fraction démocrate-chrétienne estime que nous ne pouvons pas continuer à accepter, sans rien dire, une telle subvention.

Nous osons espérer avoir une solution lorsque nous arriverons au budget 2002.

Pour conclure, nous tenons à remercier sincèrement le personnel administratif de la Mairie pour le travail qui a été fourni concernant l'élaboration de ce budget.

La Fraction démocrate-chrétienne votera ce budget.

Mme Chantal PITTET fait la déclaration suivante pour la fraction socialiste :

La fraction socialiste remercie le Conseil administratif et son secrétaire pour la présentation du budget 2001.

Elle accepte de voter le budget de fonctionnement en mettant une réserve concernant la fonction 54 (rubrique 500) pour laquelle elle n'a pas reçu les informations nécessaires (budget actualité de la crèche Les Coccolets).

En ce qui concerne le budget en général, elle considère que c'est un budget qui reconduit les dépenses quotidiennes, annuelles et habituelles sans aucun développement futur, c'est seulement un compte rendu financier sans envergure.

Quant aux centimes additionnels, le groupe socialiste remet le débat à plus tard au moment où il sera en possession de la liste des dépenses pour les besoins des infrastructures communales.

Mme Isabel ROCHAT fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Le budget qui nous est présenté ce soir ne peut que nous satisfaire dans la mesure où il marque - enfin - un retour à l'équilibre.

Les autorités communales ont fait de réels efforts pour redresser la situation. Qu'elles en soient ici remerciées.

On ne saurait parler ici de budget expansionniste en l'espèce, toutefois, nous sommes attentifs aux charges qui ont augmenté de façon significative. Certes, l'accroissement de la population et par conséquent ses besoins nous fournit une explication, mais diverses pistes ont été esquissées en commission des Finances qui devraient permettre à nos autorités d'être encore plus vigilantes à cet égard.

A titre d'exemple, nous ne pourrions plus nous satisfaire d'explications figées en ce qui concerne les conventions intercommunales, qu'il s'agisse de l'OPC ou des SIS et demandons plus de fermeté dans les négociations.

Le retour à l'équilibre, nous le devons également à une conjoncture plus favorable. On ne peut que se réjouir de l'amélioration de nos finances qui en découlent directement.

Partant de cette embellie fiscale qu'on nous laisse présager, le groupe libéral propose d'ores et déjà , une baisse de 1 centime - comme il l'a souvent préconisé et c'est un engagement formel que nous demanderons au Conseil administratif dans l'élaboration de celui-ci l'année prochaine.

Toutefois, on ne peut que regretter que malgré les efforts réitérés de notre Conseiller administratif en charge des Finances - le Département des finances cantonal continue à faire preuve d'incapacité en matière de prévisions des rentrées fiscales et il est tout à fait décevant de constater la désinvolture avec laquelle il traite un sujet qui préoccupe l'entier d'un législatif communal.

Enfin, nous aimerions remercier notre secrétaire général qui ne ménage jamais ses efforts pour nous fournir des renseignements sans lesquels nous ne pourrions pas fonctionner, auquel nous associons tout le personnel de la Mairie.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD : le groupe radical va accepter ce budget. Nous sommes très heureux qu'il soit dans les chiffres noirs ainsi que du travail fait par la Mairie tant sur les charges que sur les anciennes prévisions. Nous espérons que l'année prochaine cette embellie se confirmera et que l'on pourra baisser éventuellement le centime additionnel.

M. Cédric PAYCHERE : compte tenu du manque d'information reçue du Département des Finances, suite à notre projet de délibération du 27 juin dernier, j'avoue que je suis réticent à voter le point qui concerne le centime additionnel.

La hausse prévue pour 2001 est en fait une prévision concernant l'ensemble des communes. Personnellement, j'aimerais être en possession de documents précis, au sujet de notre commune, car il y a eu trop de différence entre les prévisions et la réalité ces dernières années. Je m'abstiendrai donc sur le montant des centimes additionnels car je ne peux pas cautionner une telle pratique.

- M. Clément PIAZZALUNGA : concernant la crèche je vais vous faire part des conséquences de la décision d'avoir réduit, à la commission des Finances, le montant de subvention initialement demandé.

Le budget de base demandait Fr 738'000,- et la commission a réduit le montant à Fr 630'000,-. Le Conseil administratif a pris note de cette décision et nous vous informons, d'ores et déjà, que nous ne vous demanderons plus de crédit supplémentaire pour l'année à venir...

Par contre, il conviendra de faire des choix quant au nombre d'enfants ainsi que du personnel. Il y a actuellement, répartis en quatre groupes, cinquante enfants qui fréquentent la crèche.

Après discussion avec le Comité de gestion et afin d'économiser Fr 150'000,-, nous avons décidé de supprimer le groupe des petits qui représente dix enfants ainsi qu'un poste de diplômée à 100% et une auxiliaire à 100%, il faut tenir compte des pensions non encaissées d'un montant d'environ Fr 50'000,-.

Nous sommes obligés de prendre ces décisions rapidement, sans attendre le résultat de l'audit par rapport au délai de résiliation des contrats, ainsi que de l'information à donner aux parents. Mais je vous rappelle les divers articles de presse parus, ces derniers temps, qui indiquaient que la plupart des organismes de crèches et de jardins d'enfants avaient leur budget en augmentation, ceci est notamment le cas en Ville de Genève.

Mme Anni STROUMZA : je m'étonne de n'avoir pas reçu ce soir le budget actualisé pour 2001 alors que la demande avait été faite formellement en commission des Finances. Ce soir l'on nous donne juste des explications orales ceci ne nous permet pas de travailler sérieusement.

M. Pascal UEHLINGER : les conséquences du vote de ce soir sont importantes ; le groupe libéral propose qu'il y ait une réserve sur ce poste afin que l'on puisse prendre le temps de réfléchir.

- M. Clément PIAZZALUNGA : à la lecture des documents, qui sont en votre possession, il est très facile de faire des comparatifs entre les divers exercices. Pour économiser une somme de Fr 100'000,- ce n'est pas dans les rubriques ordinaires de fonctionnement que l'on va y arriver, nous sommes donc obligés de réduire le poste des salaires

M. Jean-Claude GRANDGIRARD : au nom du groupe radical je propose de remettre au budget la somme de Fr 738'000,- comme initialement prévu. Ceci aurait l'avantage d'éviter la suppression d'un groupe d'enfants et d'attendre les résultats de l'audit qui nous confirmera les sommes nécessaires au fonctionnement de la crèche. La subvention étant versée en quatre tranches nous pourrions également faire stopper ces versements s'il s'avère que le montant de Fr 738'000,- est trop élevé.

Mme Anni STROUMZA : on se retrouve avec le même « psychodrame » qu'en 1999, avec les mêmes menaces de la part du Conseil administratif. Toutefois, il faut rappeler qu'aucune des mesures prévues n'ont été prises et que la crèche a terminé son exercice avec même Fr 83'000,- de bénéfice !

Mme Isabel ROCHAT trouve, contrairement à M. GRANDGIRARD, qu'il est plus logique de mettre la subvention de Fr 630'000,- au budget et de l'augmenter si les résultats de l'audit démontrent que la crèche n'a pas assez de moyen pour fonctionner.

- M. Clément PIAZZALUNGA : je rappelle à Mme ROCHAT que nous ne sommes pas obligés de dépenser toute la somme qui est mise au budget et que vous pouvez émettre des réserves.

En ce qui concerne l'audit, il faut savoir que celui-ci va prendre un certain temps et aucun résultat ne sera connu pendant le premier trimestre 2001 compte tenu de toutes les démarches qu'il y a à faire et le temps à la société pour faire son analyse.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD : ceci nous a été dit tout à l'heure : réduire la subvention équivaut à dix enfants de moins à la crèche, il faut vraiment prendre conscience de cette conséquence.

M. le Président met au vote la proposition du parti radical de porter la subvention à la crèche « Les Cocoléts » à Fr 738'000,-.

Au Vote :

- *La proposition du parti radical est refusée par 13 voix contre 8 et 2 abstentions.*

La subvention de la crèche pour 2001 est maintenue à Fr 630'000,-.

La parole n'étant plus demandée le 2^e Vice-Président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2001 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu les rapports de la commission des Finances du 2 novembre 2000,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 21'662'858,- aux charges et de Fr 21'924'200,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 261'342,-.
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2001 s'élève à 45 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 7'081'000,- aux dépenses et de Fr 366'000,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 6'715'000,-.
- Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 4'449'513,- plus l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 261'342,-, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 2'004'145,-.

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

- À l'UNANIMITE,
- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2001 pour un montant de Fr 21'662'858,- aux charges et de Fr 21'924'200,- aux revenus, l'excédent de revenu présumé s'élevant à Fr 261'342,-.
- À LA MAJORITE (par 22 voix « pour » et 1 abstention),
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2001 à 45 centimes,
- À l'UNANIMITE,
- 3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2001 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif, remercie le Conseil municipal pour ce vote à l'UNANIMITE.

7.3. Jetons de présence des Conseillers municipaux

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : je propose à l'assemblée d'accepter ce montant de Fr 35'000,-.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 novembre 2000 :

- *Ce montant a été accepté en commission par 7 voix « pour » et 1 abstention.*

La parole n'étant pas demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2001,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 2 novembre 2000,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer, pour 2001, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 35'000,- (trente-cinq mille francs).

7.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.

M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : comme à l'accoutumée je vous propose de reconduire la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donner lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 novembre 2000 :

- *Ce projet a été accepté par 7 voix « pour » et 1 abstention.*

La parole n'étant pas demandée la 1^{ère} Vice-Présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 2 novembre 2000,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2001 à Fr 30,-.

8. Demande d'un crédit de Fr 235'000,- en vue de l'aménagement de jeux dans le préau de l'école du Bois-Des-Arts.

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : un sondage a été fait auprès des élèves afin de connaître leurs préférences en matière de jeux. Un plan nous a donc été remis et ce dernier a été transmis à nos architectes afin que ceux-ci puissent nous faire une proposition.

Le Conseil administratif vous propose de renvoyer cet objet en commission afin de pouvoir définir plus précisément le nombre de jeux qui devront être installés.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

Plusieurs Conseillers suivent la suggestion du Conseil administratif et proposent le renvoi en commission de ce point.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'UNANIMITE et l'objet est renvoyé dans les commissions suivantes :*
 - *des Écoles, Jeunesse & Sports,*
 - *des Finances*

9. Demande d'un crédit d'étude de Fr 80'000.- en vue de la réalisation d'études d'urbanisme de détail dans le cadre du plan directeur communal.

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : cette demande a été formulée par le Conseil administratif ainsi que par la commission des Transports, Urbanisme & Circulation. Nous avons donc demandé à nos mandataires de nous faire une proposition concernant le quartier « Mairie / les Verchères » ainsi que de la densification de la zone villas.

Afin de pouvoir rendre plus précis notre plan directeur communal, le Conseil administratif vous demande de bien vouloir accepter ce crédit.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. Jean-Claude GRANDGIRARD : compte tenu des nouveaux Conseillers municipaux qui n'étaient pas présents lors du vote du plan directeur communal, je propose un renvoi en commission.

M. Michel COLLAUD : il appartient aux fractions de mettre au courant leurs membres. Le parti libéral votera donc la discussion immédiate sur cet objet.

M. Philippe DECREY : la fraction démocrate-chrétienne est également pour la discussion immédiate.

- M. JEAN-Claude ZOGG : la commission sera de toute manière saisie du dossier lors de l'élaboration de ces deux fiches techniques.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD : compte tenu de cette explication, je retire ma proposition de renvoyer l'objet en commission.

M. Martin-Paul BROENNIMANN : notre parti a étudié cette demande et elle va dans le sens voulu pour la suite des travaux à effectuer par rapport au plan directeur, le parti socialiste votera donc ce crédit.

Au vote :

– *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE.*

La parole n'étant pas demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de réaliser des études d'urbanisme de détail, dans le cadre du plan directeur communal pour le quartier « Mairie - Les Verchères » (fiche de coordination « F ») et concernant la densification de la zone villas (fiche de coordination « I »),
- Vu la proposition des bureaux d'architectes-urbanistes ASS & J.-P et A. ORTIS,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- À l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 80'000,- en vue de la réalisation des études d'urbanisme de détail, dans le cadre du plan directeur communal pour le quartier « Mairie - Les Verchères » et concernant la densification de la zone villas.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter au bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 80'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2002 à 2006.

10. Demande d'un crédit d'étude de Fr 150'000,- en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement des espaces extérieurs au chemin des Deux-Communes.

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : étant donné que ce secteur se trouve dans une zone fortement urbanisée et qu'il s'inscrit entre le périmètre touché par le concours « Espace-rue » et le nouveau projet, actuellement en cours, de réaménagement du secteur de l'école Marcelly, il est important que la commune étudie un projet d'aménagement des espaces extérieurs ceci afin de rendre plus convivial le secteur concerné.

Au Vote :

– *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

Mme Anni STROUMZA : le groupe socialiste est très heureux de ce projet. Ce qui nous est présenté est de bonne qualité et que le Conseil administratif a eu la bonne idée de contacter les architectes responsables du projet « Espace-rue ». Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de renvoyer ce projet en commission. De plus, il s'agit là d'une étude complète qui va jusqu'à l'autorisation de construire.

– M. Jean-Claude ZOGG : lorsque l'étude sera terminée il est possible que nous allions voir les différentes régies afin de leur demander une participation dans la réalisation du projet.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD : le groupe radical est également pour la discussion immédiate.

M. Philippe DECNEY : la fraction démocrate-chrétienne est pour le renvoi en commission car nous ne voyons pas pourquoi les divers propriétaires ne participeraient pas au financement de cette étude.

Pour répondre à Mme Isabel ROCHAT, M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif, informe qu'il n'est pas possible de savoir aujourd'hui si les régies vont participer aux frais d'études, mais il rappelle que la commune a financé une étude concernant l'avenue de Thônex et que cette artère est entièrement cantonale.

Il rappelle également que les différents propriétaires vont s'engager à concurrence de Fr 2'450'000,- pour la remise en état du garage souterrain et l'étanchéité de la dalle.

Au vote :

– *La discussion immédiate est acceptée par 17 voix contre 6.*

La discussion est ouverte :

M. Martin-Paul BROENNIMANN : ce projet a été pris par le bon bout, il appartient maintenant au Conseil administratif d'aller discuter avec les propriétaires privés afin qu'ils participent à la réalisation de cet aménagement.

- M. Jean-Claude ZOGG : pour ne plus se retrouver dans une situation identique avec plusieurs crédits importants à la clé il faudra qu'un règlement de quartier soit établi.

Mme Anni STROUMZA : compte tenu que nous agissons sur un domaine privé il serait important que l'on réfléchisse au statut de ce chemin qui pourrait, éventuellement, être rendu communal soit par le biais d'un droit de superficie ou par l'acquisition par la commune de ce dernier.

- M. Jean-Claude ZOGG : il faudra réfléchir à ce problème.

M. Cédric PAYCHERE : étant donné que cette étude va jusqu'à l'autorisation de construire et qu'il s'agit d'un secteur qui a déjà donné lieu à de nombreuses discussions il serait important que le Conseil administratif tienne régulièrement informée la commission Transports, Urbanisme & Circulation.

Mme Anni STROUMZA est tout à fait d'accord avec M. Cédric PAYCHERE et demande qu'il soit rajouté un point 5 au projet de délibération :

- *De demander au Conseil administratif d'informer régulièrement la commission Transports, Urbanisme & Circulation.*

Au vote :

- *Cet amendement est accepté par 16 voix.*

La parole n'étant plus demandée la 1^{ère} Vice-Présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité d'effectuer des aménagements extérieurs dans le secteur du chemin des Deux-Communes,

- Vu le plan directeur communal, le projet « Espace-rue », les plans localisés de quartier en force où à l'étude, l'expertise du bureau d'ingénieur Pierre MOSER concernant le parking de Graveson ainsi que l'étude actuellement en cours pour le périmètre scolaire de Marcelly,
- Vu la proposition établie par le bureau J. DESCOMBES et M. RAMPINI, architectes responsables du projet « Espace-rue » pour la commune de Thônex,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITE (par 21 voix « pour » et 2 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 150'000,- en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement des espaces extérieurs du chemin des Deux-Communes et parking de Graveson.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter au bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 150'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation de ce projet, ce crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
5. De demander au Conseil administratif d'informer régulièrement la commission des Transports, Urbanisme & Circulation.

Bien qu'il soit plus de 23h., il est décidé de poursuivre l'ordre du jour dans son intégralité.

11. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 16'250,- en vue de l'installation d'une batterie de compensation afin d'améliorer la consommation électrique à la piscine communale et à l'école Marcelly.

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : suite à une étude des Services industriels sur ces deux bâtiments nous avons constaté que nous avons une consommation « réactive » (décalage de la tension par rapport à l'intensité) et cette différence coûte très cher.

La mise en place d'une batterie de compensation permet d'éviter ce phénomène et, en principe, au bout de quinze mois l'économie réalisée doit permettre de financer cet équipement.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. Michel VACHERON : il serait important qu'une information soit faite aux Conseillers municipaux concernant la politique communale en matière d'économie d'énergie, en relation avec la politique cantonale.

- M. Jean-Claude ZOGG : le Conseil administratif prend note de cette proposition.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE.*

La parole n'étant pas demandée le 2^e Vice-Président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la consommation d'électricité représente une dépense importante pour la commune, notamment, à la piscine communale et à l'école Marcelly,
- Attendu que les Services industriels proposent une amélioration technique permettant de faire des économies dans les locaux susmentionnés,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 16'250,- sous la rubrique 34.200.314 en vue de l'installation d'une batterie de compensation afin d'améliorer la consommation électrique à la piscine communale et à l'école Marcelly.
2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

12. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 22'700,- en vue de la réalisation d'un audit énergétique des écoles Pont-Bochet, Tronchet, Marcelly, Jeandin et de la salle des fêtes.

M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments : vous avez deux options, soit de voter le crédit tel que demandé, soit de retirer l'école Tronchet/Marcelly qui fait déjà l'objet d'une étude en vue de sa reconstruction ou de sa transformation, le fait d'enlever ces deux bâtiments représente une économie de Fr 11'100,-.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. Michel VACHERON : je comprends très bien que l'on enlève les bâtiments Tronchet et Marcelly, mais pourquoi ne pas avoir inclus dans cette étude la Mairie, la salle du Conseil municipal et la salle des Peupliers ?

- M. Jean-Claude ZOGG : effectivement c'est une bonne proposition, je peux essayer d'inclure ces bâtiments dans le cadre du crédit demandé de Fr 22'700,-.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITE*

La discussion est ouverte :

M. Jean-Claude GRANDGIRARD : je trouve intéressant de remplacer Marcelly/Tronchet par les bâtiments proposés par M. Michel VACHERON.

M. Michel VACHERON : à la lecture des statistiques cantonales, les écoles représentent une charge importante en matière de consommation énergétique. Il serait donc primordial qu'en plus de l'analyse, une information soit faite dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves à ce problème.

Au vote :

- *La proposition de M. Michel VACHERON d'étendre l'audit énergétique à la Mairie, la salle du Conseil municipal et des Peupliers en remplacement de l'école Tronchet/Marcelly est acceptée à l'UNANIMITE.*

Mme Isabel ROCHAT et M. Luc MAGNENAT quittent momentanément la séance.

La parole n'étant plus demandée la vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le besoin d'effectuer une analyse des consommations d'eau, de gaz et d'électricité dans les bâtiments suivants :
 - école du Pont-Bochet,
 - école Jeandin,
 - salle des fêtes,
 - Mairie,
 - salle du Conseil municipal,
 - salle des Peupliers,

afin de trouver des solutions permettant de réaliser des économies d'énergie,

- Sur proposition du Conseil administratif,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 22'700,- sous la rubrique 09.318 (frais d'étude) en vue de la réalisation d'un audit énergétique des écoles Pont-Bochet, Jeandin, de la salle des fêtes, de la Mairie, de la salle du Conseil municipal et des Peupliers.
2. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

13. Projets de délibération

- 13.1. Déposé par le groupe radical, demandant au Conseil administratif d'intervenir auprès de l'Etat afin d'améliorer la sécurité de l'avenue de Thônex entre Villette et Fossard.

- M. José FISCHER, Conseiller municipal donne lecture du projet :

La construction de 520 nouveaux logements, ainsi que la réalisation de nombreuses villas dans le sud de la commune, qui a entraîné la création d'une nouvelle école, ainsi que la proche mise en service de la patinoire dans ce même secteur contribuent à une forte augmentation de la circulation dans cette région.

Cet état de fait, demande une amélioration de la sécurité particulièrement sur la partie sud de l'avenue de Thônex entre les villages de Villette et de Fossard, partie qui n'est actuellement touchée par aucun projet de modification.

Cette partie de route cantonale est la seule qui n'est pas éclairée, alors qu'elle l'est depuis le giratoire de Mon-Idee jusqu'à Fossard, ne possède ni trottoir ni piste cyclable et se révèle dangereuse vu son étroitesse la nuit particulièrement pour les cyclistes et les piétons.

L'on constate de jour aussi, une forte recrudescence de cyclistes qui roulent en famille ou en groupes avec des enfants, particulièrement en fin de semaine et les jours fériés.

Aussi, le groupe radical demande au Conseil administratif de tout entreprendre auprès de l'Etat pour remédier au plus vite à une situation actuellement insatisfaisante, par le projet de délibération ci-après :

- Vu l'accroissement important de la population dans ce secteur de la commune,
- Vu l'augmentation de la circulation de l'axe "Nord-Sud" par l'avenue de Thônex,
- Vu l'insécurité qui règne la nuit pour les piétons et les cyclistes,
- Vu la proximité de la frontière et ses nombreux accès traversant le Foron,
- Vu la récente ouverture d'une école entraînant assurément des activités nocturnes,
- Vu la création d'une patinoire qui va engendrer un surplus de trafic certains soirs,
- Vu le plan directeur communal.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de l'Etat afin qu'il réalise :

1. Un éclairage adéquat sur l'avenue de Thônex, artère cantonale, entre le village de Villette et le carrefour de Fossard.
2. De construire un trottoir le long de cette route sur ce même secteur.
3. D'y aménager une piste cyclable, permettant de rejoindre celle de la route de Florissant, récemment aménagée.
4. De tenir informée la commission des Transports de l'Urbanisme et de la Circulation, de l'évolution de ce projet.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

M. Martin-Paul BROENNIMANN : le parti socialiste est pour le renvoi en commission de cet objet car certaines propositions ne sont pas en accord avec le plan directeur communal. Il est bien entendu que nous sommes pour améliorer la sécurité dans ce secteur mais le projet déposé demande une analyse plus fine.

Mme Isabel ROCHAT : nous sommes favorables à ce projet d'autant plus que notre groupe avait déjà proposé, il y a quelques années, la mise en place d'une piste cyclable et d'un trottoir. Nous sommes également pour le renvoi en commission afin d'étudier ceci de manière plus approfondie étant donné qu'il s'agit du domaine cantonal.

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'UNANIMITE et l'objet renvoyé en commission :*
- *des Transports, Urbanisme & Circulation.*

13.2. Déposé par les partis siégeant au Conseil municipal ouvrant un crédit de Fr 20'000,- en vue de la réalisation d'un audit des institutions de la petite enfance de Thônex. Discussion. Vote.

- Mme Anni STROUMZA, cosignataire, donne lecture du projet :

concernant les institutions de la petite enfance à Thônex (la crèche « Les Coccolets », la garderie « Les Bout'Choux » et « Koala »)

- Vu que le Conseil administratif a annoncé qu'il saisira prochainement le Conseil municipal d'une proposition visant à intégrer la crèche « Les Coccolets » à l'administration communale,
- Vu les multiples péripéties concernant le budget et les comptes de la crèche lors de leur examen par le Conseil municipal et la commission des finances,
- Vu la demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 200'000,- à titre de complément de subvention 2000 à la crèche « Les Coccolets »,
- Vu le projet de budget 2001 de la crèche « Les Coccolets », anticipant sur la décision concernant son intégration à l'administration communale et prévoyant une augmentation des charges de 15% par rapport au budget 2000,
- Vu le manque de précision des informations publiées dans le rapport d'activités 1999 de la crèche,
- Vu l'audition des membres du Comité de gestion, de la directrice et de la fiduciaire de la crèche par la commission des Finances le 28 septembre 2000,
- Vu l'expérience de la commune de Vernier dont le Conseil municipal a décidé le 27 juin 2000 de municipaliser l'ensemble des institutions de la petite enfance avec effet à la rentrée 2001 (septembre 2001), et que cette décision a été prise suite à un examen attentif des incidences financières et des conséquences sur le statut et les droits du personnel sur la base d'un rapport produit par M. Jean-Paul BAKI et Mme WAYRA CABALLERO,

- Vu l'absence de motifs pour précipiter l'intégration de la crèche à l'administration communale alors que le Conseil municipal ne dispose pas de toutes les informations nécessaires à une prise de décision sereine qui aura d'importantes conséquences sur l'organisation de l'administration communale et sur l'avenir de l'offre de garde de la petite enfance de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE

1. De demander au Conseil administratif de faire réaliser un audit des institutions de la petite enfance (la crèche « Les Coccoles », la garderie « les Bout d'Choux » et « Koala »). Celui-ci doit notamment fournir des informations sur :
 - l'évolution de la fréquentation des institutions depuis 3 ans et les prévisions pour les années qui viennent, compte tenu des besoins et de l'augmentation de la demande de garde,
 - la situation financière actuelle de ces institutions et les investissements à prévoir ces prochaines années, ainsi que les incidences financières d'une éventuelle intégration de ces institutions à l'administration communale,
 - le statut et les droits actuels du personnel de ces institutions et les conséquences de leur éventuelle intégration à l'administration communale,
 - l'échelle des traitements 2000 appliquée au personnel de ces institutions,
 - l'effectif du personnel de ces institutions, sa qualification professionnelle (formation, expérience), les taux d'activité et les cahiers des charges des postes,
 - les conditions d'accès et l'offre de garde, en termes d'horaires et de projets pédagogiques.
2. D'accorder Fr 20'000,- au Conseil administratif pour la réalisation de cet audit.
3. De demander au Conseil administratif de présenter cet audit au Conseil municipal au début de l'année 2001 pour que les commissions puissent en faire l'examen avant la présentation par le Conseil administratif du budget 2002.

Les signataires :

Pour le groupe radical : M. Jean-Claude GRANDGIRARD

Pour le groupe socialiste: Mme Anni STROUMZA

Pour le groupe libéral: Mme Isabel ROCHAT

Pour le groupe démocrate-chrétien : Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE

Compte tenu que ce projet a été contresigné par tous les partis il est décidé de passer directement à la discussion immédiate.

Mme SECCHI et M. OLTRAMARE quittent la séance.

Suite à un tour de table, plusieurs propositions sont faites, suivies d'une suspension de séance de 5 minutes et après différents votes les changements suivants sont acceptés :

- l'audit ne concerne plus l'Association KOALA mais il conviendra, tout de même, que l'on ait l'évolution de la fréquentation pour cette institution,
- le « considérant » traitant du crédit budgétaire supplémentaire 2000 à la crèche « les Cocoléts » sera mentionné pour un montant de Fr 83'000,- au lieu de Fr 200'000,-,
- la rédaction du texte d'ouverture du crédit sera effectuée par la Mairie.

A une question de Mme Anni STROUMZA, M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif, indique que l'audit des institutions de la petite enfance de Vernier a coûté Fr 150'000,-.

M. Jean-Claude GRANDGIRARD : malgré la différence de coût par rapport à l'audit de Vernier, le groupe radical désire maintenir la proposition de Fr 20'000,- et s'engage à voter un crédit complémentaire, pour autant que la somme reste raisonnable.

La parole n'étant plus demandée le projet suivant est accepté à l'UNANIMITE :

- Vu que le Conseil administratif a annoncé qu'il saisira prochainement le Conseil municipal d'une proposition visant à intégrer la crèche « Les Cocoléts » à l'administration communale,
- Vu les multiples péripéties concernant le budget et les comptes de la crèche lors de leur examen par le Conseil municipal et la commission des finances,
- Vu la demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 83'000,- à titre de complément de subvention 2000 à la crèche « Les Cocoléts »,
- Vu le projet de budget 2001 de la crèche « Les Cocoléts » , anticipant sur la décision concernant son intégration à l'administration communale et prévoyant une augmentation des charges de 15% par rapport au budget 2000,
- Vu le manque de précision des informations publiées dans le rapport d'activités 1999 de la crèche,

- Vu l'audition des membres du Comité de gestion, de la directrice et de la fiduciaire de la crèche par la commission des finances le 28 septembre 2000,
- Vu l'expérience de la commune de Vernier dont le Conseil municipal a décidé le 27 juin 2000 de municipaliser l'ensemble des institutions de la petite enfance avec effet à la rentrée 2001 (septembre 2001), et que cette décision a été prise suite à un examen attentif des incidences financières et des conséquences sur le statut et les droits du personnel sur la base d'un rapport produit par M. Jean-Paul BARI et Mme Wayra CABALLERO,
- Vu l'absence de motifs pour précipiter l'intégration de la crèche à l'administration communale alors que le Conseil municipal ne dispose pas de toutes les informations nécessaires à une prise de décision sereine qui aura d'importantes conséquences sur l'organisation de l'administration communale et sur l'avenir de l'offre de garde de la petite enfance de la commune.
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De demander au Conseil administratif de faire réaliser un audit des institutions de la petite enfance (la crèche « Les Cocoléts », la garderie « Les Bout'Choux ». Celui-ci doit notamment fournir des informations sur :
 - l'évolution de la fréquentation des institutions, y compris KOALA, depuis 3 ans et les prévisions pour les années qui viennent, compte tenu des besoins et de l'augmentation de la demande de garde,
 - la situation financière actuelle de ces institutions et les investissements à prévoir ces prochaines années, ainsi que les incidences financières d'une éventuelle intégration de ces institutions à l'administration communale,
 - le statut et les droits actuels du personnel de ces institutions et les conséquences de leur éventuelle intégration à l'administration communale,
 - l'échelle des traitements 2000 appliquée au personnel de ces institutions,
 - l'effectif du personnel de ces institutions, sa qualification professionnelle (formation, expérience), les taux d'activité et les cahiers des charges des postes,

- les conditions d'accès et l'offre de garde, en termes d'horaires et de projets pédagogiques.
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 20'000,- sous la rubrique 09.318 pour la réalisation de cet audit.
- 3. Ce crédit sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
- 4. De demander au Conseil administratif de présenter cet audit au Conseil municipal au début de l'année 2001 pour que les commissions puissent en faire l'examen avant la présentation par le Conseil administratif du budget 2002.

14. Propositions du Conseil administratif :

Le Conseil administratif n'a pas de proposition.

15. Questions écrites :

Il n'est pas donné lecture des réponses compte tenu de l'heure tardive.

15.1. Réponse écrite de M. Clément PIAZZALUNGA, Conseiller administratif, à la question posée par Mme Anni STROUMZA, Conseillère municipale, lors de la séance du 19 septembre 2000, concernant le cheminement de randonnée le long de la Seymaz : le droit de passage à pied pour le public a-t-il été accordé ?

1. Quelles sont les démarches entreprises par le Conseil administratif auprès des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg pour que celles-ci prennent des décisions similaires afin de pouvoir réaliser une randonnée bénéfique à l'ensemble de la population des communes chénoises ?

Le Conseil administratif a fait part aux deux autres communes chénoises de la décision prise par le Conseil municipal de mentionner dans l'acte notarié les points suivants :

- la prise en charge des frais d'entretien et tous autres frais découlant de ce droit de passage par les bénéficiaires de cette servitude ;
- l'engagement des propriétaires des parcelles concernées de faire accepter par les futurs habitants de ce lotissement les nuisances inhérentes aux activités se déroulant dans le terrain de sport contigu à ce remembrement foncier ;
- l'octroi d'un droit de passage à pied pour le public permettant de réaliser le maillon manquant (cheminement de randonnée) prévu au plan directeur communal le long de la Seymaz, en contrepartie de la renonciation par la commune à toute indemnité pour aggravation de la servitude existante.

2. Quand les Conseils municipaux respectifs ont-ils pris ces décisions ?

Les autres communes chênoises ayant déjà voté cette extension de servitudes avant la commune de Thônex, elles n'ont pas estimé nécessaire de soumettre à nouveau à leur Conseil municipal des remarques émanant exclusivement du Conseil municipal de Thônex. De plus, le cheminement se trouvant sur la commune de Chêne-Bourg, nous ne pouvons pas nous ingérer dans son fonctionnement.

3. L'acte notarié a-t-il été signé avec les propriétaires des parcelles privées et porte-t-il la mention relative à l'octroi de ce droit de passage ?

L'acte notarié a été signé. Cependant, celui-ci est toujours à l'examen auprès du service du cadastre. Il n'a pas été retourné aux parties concernées par cette affaire. Les points demandés par le Conseil municipal de Thônex font partie intégrante de l'arrêté du Conseil d'Etat du 17 novembre 1999 qui est annexé à l'acte notarié.

4. Quand les trois communes chênoises entendent-elles réaliser ce maillon manquant et comment seront répartis les frais ?

Ceci doit faire l'objet d'une discussion avec les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg. A signaler que la décision appartient à Chêne-Bourg avec partage des frais éventuellement par les trois communes, soit par les copropriétaires des parcelles.

15.2. Réponse écrite de M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif, à la question posée par Mme Anni STROUMZA, Conseillère municipale, lors de la séance du 19 septembre 2000, concernant les travaux au chemin des Deux-Communes : les travaux avancent-ils ?

A la suite de l'intervention de la Commune, le Département de l'Équipement et du logement, en date du 22 juin 2000, a demandé aux différents propriétaires concernés de faire absolument avancer les travaux faute de quoi des amendes pourraient être perçues. Le délai avait été fixé au 15 juin 2000 pour qu'une coordination soit faite entre les 23 copropriétaires. Ce courrier a donc été transmis aux personnes concernées parmi lesquelles la régie MOSER et VERNET qui a accepté le rôle de coordinateur.

Depuis lors, plusieurs réunions ont eu lieu en collaboration avec l'ensemble des régies pour arriver aux informations et décisions suivantes :

- En la personne de M. SORMANNI, le DAEL rappelle l'existence de cette affaire depuis la fin 1997 ; il a également constaté que la situation se dégrade à vue d'œil et il faut trouver une solution à ce problème très rapidement. Si aucune décision n'est prise rapidement, le DAEL pourrait prendre des dispositions pouvant aller jusqu'à la fermeture du périmètre et du garage souterrain avec les conséquences que cela implique.
- D'après le bureau MOSER et VERNET, le coût total des travaux s'élève à Fr 2'000'000.- pour la réfection du parking et à Fr 450'000.—pour l'amélioration de celui-ci (peinture, éclairage, portes, sécurité, etc.).

- Le Conseil administratif de la commune de Thônex fera effectuer une étude pour la redéfinition du périmètre extérieur. Toutefois, la Commune ne participera ni aux travaux de réfection des garages ni à ceux de la dalle ;
- Il est décidé par les personnes présentes à cette séance de faire réaliser les travaux sur la base du budget estimatif connu, soit Fr. 2'450'000.--.
- en raison de la prochaine fermeture du parking du CSSM, les régies devront prendre en compte le stationnement des voitures ventouses ; ?
- Sur proposition de la régie MOSER et VERNET un comité est mis en place pour la surveillance des travaux. Le comité sera formé des personnes suivantes :
 - M. NUOFFER, Gérofinance S.A.
 - M. MONGILARDI, Société privée de gérance
 - M. ROUILLIER, Bordier & Cie
 - M. MOREL, Moser Vernet
 - Un membre du Conseil administratif de Thônex
- Les fonds devront être versés sur un compte spécifique à cette réfection avant la réalisation des travaux.
- Le bureau d'ingénieur P. MOSER préparera les soumissions. Il présentera son dossier lors de la prochaine séance du comité, soit le mercredi 6 décembre 2000.

Comme vous pouvez le constater, le début des travaux de réfection de ce périmètre est en bonne voie de réalisation.

La coordination des travaux avec "Espace Rue" est liée à la demande de crédit qui vous a été présentée ce soir.

15.3. Réponse écrite de M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif, à la question posée par M. José FISCHER, Conseiller municipal, lors de la séance du 10 octobre 2000 , concernant la propreté dans la commune de Thônex :

Vos remarques concernant la propreté de la Commune sont entièrement justifiées mais ne sont pas aussi faciles à résoudre que vous l'espérez.

En ce qui concerne votre 1^{ère} question, un "tous ménages" est en préparation pour rappeler le règlement cantonal en la matière. Il répondra par la même occasion au point no 4 relatif aux risques que les propriétaires de chiens encourent en laissant leurs animaux faire leurs besoins n'importe où. Une campagne de répression pourra alors être engagée par nos agents de sécurité municipale.

En ce qui concerne, votre 2^e question, nous voulons bien essayer de faire fixer aux différentes corbeilles, des panneaux comportant le texte suivant : *"Le récipient que vous avez en face de vous n'est pas une poubelle"*. Toutefois, nous pensons que la place des différents détritus sont plus à leur place dans une corbeille à papier que par terre ou dans les gazons des parcs.

Au sujet du point no 3, des distributeurs de sacs pour excréments de chiens ont déjà été posés en différents endroits de la Commune. Certaines régies en équipent également leurs parcelles.

Point N°5 : la question est à l'étude. La solution retenue vous sera communiquée lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Enfin, la mise en place des déchetteries décentralisées résoudra, du moins en partie, nous l'espérons, votre 6^e question. Une réunion de tous les régisseurs et des concierges d'immeubles sera organisée au printemps afin d'attirer leur attention sur le tri des déchets et leur récupération.

15.4. Nouvelle question écrite

de M. Michel Walter, Conseiller municipal, concernant un article paru dans le journal « Le Chênois » émanant du Parlement des jeunes de Thônex :

En page 29 du N° 398 du journal « *Le Chênois* », une pleine page est mise à disposition du Parlement des Jeunes de Thônex. Jusque là rien d'anormal, tant il est vrai que notre journal doit se faire l'écho de la vie communale et des sociétés qui l'animent.

Par contre, lorsqu'on se plonge dans cet article intitulé « Bilan du projet Utopia après deux ans », on réalise alors que cet espace a été utilisé par le PJT pour régler ses comptes avec les autorités qui n'avaient pas donné leur aval à leur projet Utopia, dont l'un de objectifs était d'officialiser les squatters de la Villa Chennaz.

Mon propos n'est pas de rouvrir le débat sur ce projet puisque, effectivement, le Conseil Municipal a logiquement refusé de voter le crédit de rénovation demandé. Là où le bât blesse, c'est au niveau du contrôle des articles publiés dans « *Le Chênois* ». Il existe pour ce journal un code de déontologie qui stipule qu'on ne publie pas les articles à connotation politique, à l'exception des années d'élections où un numéro spécial y est consacré.

De toute évidence, s'agissant de l'article du PJT, il y a eu dérapage de la part des responsables de l'édition et plus particulièrement de sa Présidente dont les affinités avec le milieu des squatters ne sont un secret pour personne. Il est parfaitement inacceptable d'abuser de sa position de Présidente pour imposer (à l'insu d'une partie du Comité de rédaction) cet article dans le journal officiel qui, il convient tout de même de le rappeler, bénéficie d'une subvention des trois communes chênoises de près de Fr 150'000,- par année !

En conséquence je pose les deux questions suivantes :

1. Est-il possible d'exiger un droit de réponse au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, lequel devrait à mon sens disposer de la même surface que l'article incriminé ?
2. Est-il envisageable qu'on étudie, à la lumière de son cahier des charges, s'il y a eu faute grave de la Présidente et, cas échéant, qu'on en tire les conséquences qui s'imposent ?

16. Propositions individuelles et questions :

16.1. M. José FISCHER : je propose qu'une somme de Fr 1,- par habitant soit versée à la commune de Gondo (Valais) victime des récentes intempéries.

- M. Clément PIAZZALUNGA : le Conseil administratif a déjà versé une subvention.

16.2. M. Roland DROZ : la démolition de la villa Chennaz, dont l'autorisation vient d'être délivrée, doit faire l'objet d'une décision du Conseil municipal qu'en est-il ?

- M. Jean-Claude ZOGG : nous sommes actuellement en train de chiffrer cette démolition et le Conseil municipal sera saisi de plusieurs propositions concernant l'avenir de cette maison.

16.3. M. Michel VACHERON, félicite le Conseil administratif pour le travail effectué pour la mise en place du nouveau concept de récupération des déchets.

16.4. M. Clément PIAZZALUNGA, pour faire suite à une demande de M. Philippe DECREY, donne lecture du courrier que la commune a adressé à M. Pascal BONVIN, Président de l'Association des parents d'élèves, daté du 23 mai 2000, concernant l'aménagement du préau de l'école du Bois-Des-Arts :

Monsieur le Président,

Votre lettre du 16 courant a retenu toute mon attention et appelle de la part du Conseil administratif les réponses suivantes :

1. Contrairement à ce que vous indiquez, le coût de l'aménagement du préau de n'a jamais été prévu dans le crédit total de la construction de l'école du Bois-Des-Arts.
2. Lors de la dernière séance du Conseil municipal, un crédit de Fr 175'000,- a été demandé pour la remise en état des places de jeux déjà existantes sur la commune, soit : avenue Adrien-Jeandin, école Jeandin, place de Graveson, route de Jussy, école du Pont-Bochet, écoles Marcelly et Tronchet.

En ce qui concerne l'école du Bois-Des-Arts, le Conseil administratif demandera un crédit de Fr 50'000,- pour l'aménagement du préau, ce montant semblant largement suffisant.

Enfin, il nous semble que vos remarques sur la sécurité ne sont pas en rapport avec le préau de l'école mais concernent plutôt la circulation routière à l'avenue de Thônex ; dès lors, à ce sujet, nous vous prions de bien vouloir vous référer à notre lettre du 28 avril 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

16.5. M. Clément PIAZZALUNGA donne encore les deux informations suivantes concernant le site Internet de Thônex :

- la nouvelle adresse e-mail de la Mairie est :
info@thonex.ch
- et l'adresse du site de Thônex est :
www.thonex.ch

M. Olivier FAVRE, Président, informe les Conseillers que la séance du 19 décembre sera très certainement annulée.

*

La séance est levée à 0h.20

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Olivier FAVRE

M. Philippe GUEX

Thônex, le 30 juillet 2007 - PHG/vp

PV/cm/14-11-2000